

**ARR-2024-053**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
à Madame Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale du CENTRE DE GESTION**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 29,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que pour une gestion efficace des services, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée doit déléguer sa signature à la secrétaire générale dans le cadre du fonctionnement quotidien du service secrétariat général,

Considérant que l'intéressée exerce effectivement des fonctions de secrétaire général,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, délégation de signature permanente est donnée à Madame Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale du Centre de Gestion, pour signer les documents suivants :

- 1/ autorisations de remisage des véhicules pour tous les agents du Centre de Gestion,
- 2/ ordres de mission et demandes de remboursement pour les agents placés sous sa responsabilité,
- 3/ conventions ponctuelles de mise à disposition des locaux de la Maison des Communes auprès des organismes extérieurs, conformément aux couts de location des locaux délibérés chaque année par le Conseil d'Administration,
- 4/ engagement des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un montant maximum de 1 000 € HT par opération comptable,
- 5/ certification de liquidation des dépenses et des recettes et service fait,
- 6/ rapports d'intervention des entreprises,
- 7/ réponses aux demandes de renseignement d'ordre général.


.../...

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie SEGURA, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par :

- Madame Odile GAUDIN, Directrice Générale des Services,
- Monsieur Franck ROY, Directeur Général Adjoint, en l'absence de Madame Odile GAUDIN.

**Article 3** : La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée et notifié à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

  
**LE PRESIDENT,**  
**Eric HERVOUET**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture le - 2 OCT. 2024

De l'affichage et la publication sur le site Internet de la Maison des Communes le - 2 OCT. 2024

De la notification à l'intéressée le 1er octobre 2024

